



OI- CS 07/05

Procès-verbal de la réunion du CA du 02/05/2017

Convoqué à 18h à la Veyrière à Veyrier-du-Lac>.

Présents : Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Mireille Kishazy, Georges Davignon, Michel Meyer

Excusés : Michel Bodoy qui a donné son pouvoir au Président, Laurent Billet qui a donné son pouvoir à Claude Saulgeot, Catherine Oliver, Jean-Calude Secchi

Invités : Jacques Herrgott, Mme Bernon (nouvelle adhérente)

La réunion ouverte aux adhérents a débuté à 18h. Selon l'ordre du jour proposé aux administrateurs par Olivier Labasse (mail du 28/04/2017) pour compléments et/ou modifications.

1) Approbation du PV du CA du 07/03/2017 et application des décisions consécutives.

Envoyé en projet aux administrateurs le 30/04/2017 pour remarques éventuelles, le PV après modifications demandées au § 4 et 5, est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents et représentés. Il sera mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique « Assemblées générales et CA ». Il est rappelé que les projets de PV sont envoyés uniquement aux administrateurs avant le CA suivant.

2) PLU : mémoire BVV déposé en réponse au projet de la commune et suites à donner

Le groupe de travail composé de Olivier Labasse, Jacques Herrgott, Jacques Lelarge, Michel Bodoy, Claude Saulgeot et Laurent Billet s'est réuni 6 fois pour analyser les nombreux documents du dossier remis au Président le 01/02/2017, en particulier le règlement, les plans de zonage et les annexes graphiques.

Notre architecte - urbanisme, Jacques Herrgott, nous a beaucoup aidés en consignant ses remarques sur plusieurs feuillets qui furent utilisés et complétés par notre Président pour rédiger un document de 9 pages (daté 27/04/2017) qu'il a communiqué à la Mairie le 28 avril au nom de BVV, en tant que personne publique associée.

Avant de remettre ce rapport, Olivier Labasse et Jacques Herrgott ont souhaité, par courtoisie et efficacité, échanger avec la Mairie ; Mme Stéphanie Chapus 1ère maire-adjointe chargée de l'urbanisme (et du PLU) a bien voulu les recevoir pour aborder le contenu du dossier en réponse de BVV. Cette rencontre a été plus tendue que constructive avec une écoute "administrative". Les signalements d'erreurs techniques (vocabulaire, copiés-collés dessins, omissions...) paraissent avoir été entendus, contrairement aux critiques et suggestions, mais l'exercice imposait peut-être une restriction des échanges sur le fond.

Le document écrit et ses 14 annexes photos en illustration seront mis sur notre site internet par le Président.

Le CA souhaite aussi une information sur le blog et chacun de ses membres en recommandera la lecture à son entourage. Il recommande également aux adhérents de BVV et aux veyrolains de se rendre en mairie pour consigner, le cas échéant, ses remarques sur le cahier de doléances de l'enquête publique ouverte courant mai et/ou rencontrer le commissaire enquêteur aux dates qui seront indiquées, le travail de BVV restant au niveau collectif et ne prétendant pas à l'exhaustivité.

Enfin, il convient de remercier particulièrement Jacques Herrgott et Olivier Labasse pour le travail très important qu'ils ont accompli sur ce dossier.

3) Cohabitation « piétons-vélos-autos » et la Voie verte à Veyrier-du-lac.

Sur la portion de la voie verte qui longe Annecy-le-vieux et Veyrier jusqu'à Chavoires, il faut constater que les problèmes de sécurité publique liés à sa conception (bidirectionnelle), à son tracé et à sa fréquentation (multi activités) et aussi à l'incivisme ne sont pas résolus. Ses promoteurs et responsables doivent, après avoir souhaité attirer quelques centaines de milliers d'usagers (de loisirs) comme ils le prétendent, se poser la question de la cohabitation entre cyclistes, cyclotouristes et cyclosportifs, piétons... et avec les habitants de la rive Est, sur des espaces contraints.

Une 2^{ème} réunion multipartite, dédiée à l'examen sur plans de la portion Mérieux-Pérouzes comme convenu lors de celle de fin février, a été demandée par BVV à M. Denis Duvernay, Vice-Président du Conseil départemental. Il sera question des voies cyclables, des trottoirs, des rambardes... et de la sortie du rond-point des Pérouzes vers la route du Port, comme de l'accès aux plages.

4) Mobilité à Veyrier du lac et politique des transports dans le Grand-Annecy

Plusieurs réunions sont programmées la semaine du 08 au 12 mai à Annecy sur le plan des transports (dont TC) et de la mobilité : PDU (plan de déplacements urbains) du Grand Annecy les 11 mai (14h à 17h : « cœur d'agglomération et hypercentre ») et 12 mai (9h à 12h : « corridors d'accès et territoires ouverts »). Les administrateurs et adhérents intéressés voudront bien le dire au Président pour les faire inscrire.

Olivier Labasse participera aussi à une réunion informelle qu'il a organisée avec le Directeur de la Mobilité du Grand Annecy, son Vice-Président, René Desille, la Sibra et 3 spécialistes des TC (transports collectifs) du « Grenelle » le 9 mai matin.

Enfin la 4ème réunion de concertation avec le CD74, initiée par le Grenelle sous l'impulsion de BVV, pour le « projet de mobilité ouest, tunnel sous le Semnoz, NVU et BHNS » aura lieu le 9 mai à 17h. Nous avons obtenu la présence d'une garante de la Commission Nationale du débat public (CNDP) : l'examen du projet de circulation sur la rive Ouest, et partant ses conséquences sur la rive Est, prend une nouvelle dimension.

Claude rappelle notre demande faite début janvier 2014 au Conseil général afin d'ajouter au moins une rotation de bus sur la ligne 61 entre 8h.15 et 11h.55 pour se rendre à Annecy.

Une autre demande qui intéresse le Grand-Annecy : la création d'une liaison Annecy- Villaz pour permettre aux nombreuses personnes de se rendre chaque jour au centre de convalescence de Villaz sans emprunter une voiture particulière.

5) Relations avec la Mairie, suites des demandes écrites de BVV

Toujours aucune réponse de la mairie à nos courriers sur le chemin de Beauregard, la Grange du Péril, la remise en double sens du haut de la route des Daudes, la signalisation du carrefour de la route des Crozettes ; ces sujets sont-ils sans importance ou la méthode de correspondance n'est pas adéquate ? Cela nous interpelle ; faut-il la reprise de réunions avec la mairie 2 à 3 fois par an ? Participer aux réunions publiques mensuelles du Conseil Municipal pour exposer à l'ensemble de nos élus nos questions ?

Le conseil convient de se rapprocher de la Mairie pour reprendre, si elle en est d'accord, un rythme de réunions courtoises, et d'assister à tour de rôle aux réunions ouvertes du Conseil municipal.

6) Urbanisation : veille des demandes de PC et DP

Il est demandé aux administrateurs de se porter volontaires pour organiser une veille sur les panneaux d'affichage de la mairie selon leur secteurs (Permis de Construire et Demandes Préalables de Travaux afin de pouvoir, le cas échéant, s'informer et réagir à temps).

7) Le MAG de juillet

Olivier a rencontré la conseillère municipale chargée de l'édition du MAG pour publier un article intitulé : 1987- 2017 : 30 ans pour « Bien Vivre à Veyrier » .

8) Questions diverses

A la date de ce CA, le nombre de cotisations 2017 reçues s'élève à 62. Bienvenue à nos nouveaux adhérents M. et Mme Bernon (40 rue de la Voute), Mme Coulin et Mme Tronquit, Hameau de Morat)

Prochain CA (privé) le mardi 06 juin 2017 à 18 h. à la Veyrière